



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mercredi 16 mai 2018 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Isabelle Marsolais, conseillère

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Arrivée de monsieur Michel Lachapelle, conseiller, à 19 h 02

Absence : madame Sophie Racette, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté par courrier recommandé, à chacun des membres du conseil.

Résolution n° 298-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 299-2018

Modification du règlement numéro 007-2017 par résolution

ATTENDU QUE	le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) demande à la Municipalité de Saint-Jacques d'apporter des corrections, par résolution, au règlement numéro 007-2017 afin de compléter l'analyse du règlement ;
ATTENDU QUE	le libellé suivant, de l'article 2, doit être retiré, à savoir : « Règlement numéro 009-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 1 182 887 \$, pour le règlement numéro 007-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 1 477 500 \$. » ;
ATTENDU QUE	l'annexe A-1, tableau des coûts du contrat donné à l'entrepreneur, Construction Julien Dalpé, est ajoutée au règlement numéro 007-2017 ;
ATTENDU QUE	le deuxième paragraphe de l'article 4 doit être modifié afin de faire mention de l'annexe A-1, à savoir :



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 477 500 \$ aux fins du présent règlement, tel que détaillé à l'Annexe A-1. » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les modifications au règlement d'emprunt numéro 007-2017, le tout conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Règlement numéro 007-2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 300-2018

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 04.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire